

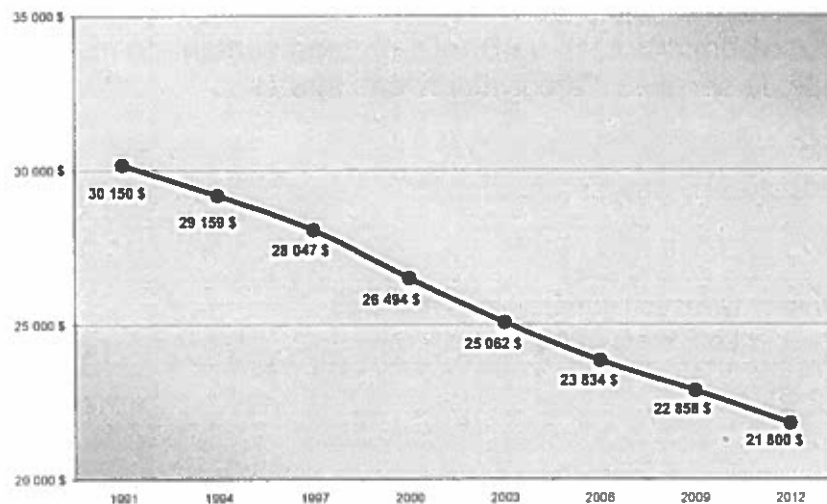


DOCUMENT DESTINÉ AUX MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Avenir des programmes d'agrément et de Soutien aux archives
privées
Comité consultatif d'évaluation

Contexte

Le réseau des services d'archives privées agréés (SAPA) compte 35 services d'archives, dont 32 sont admissibles à l'aide au fonctionnement de BAnQ¹. La subvention moyenne qu'ils reçoivent de BAnQ est de 30 150 \$ par année. Ce montant n'a pas changé de façon significative au cours des vingt dernières années, signifiant pour les SAPA un appauvrissement en dollars constants, tel que démontré dans le tableau suivant :



Les six derniers services d'archives privées qui ont été agréés sont financés entièrement ou partiellement à l'aide d'enveloppes non récurrentes de 385 000 \$ reçues

¹Étant des organismes publics, le Musée de la civilisation, l'Université Laval et la Ville de Lévis ne sont pas admissibles.

en 2009-2010 et 2010-2011 de la part du ministère de la Culture et des Communications (MCC). Leur financement est assuré jusqu'en 2014².

BAnQ n'a pas de garantie d'augmentation de l'enveloppe récurrente du programme Soutien aux archives privées afin d'assurer un financement pérenne des organismes bénéficiaires. Elle a donc décidé d'amorcer une réflexion sur l'avenir des programmes d'agrément et de soutien financier et sur les critères qui en encadrent la gestion.

Objectifs

C'est dans ce contexte que BAnQ souhaite créer un comité consultatif qui aura comme mandat de :

- Revoir les principes du programme ;
- Évaluer les balises qui encadrent la gestion des programmes d'agrément et de Soutien aux archives privées;
- Proposer une stratégie de communication dans le milieu et auprès des décideurs;
- Faire des propositions au conseil d'administration.

Composition du comité consultatif

Le comité consultatif sera composé de six personnes dont un représentant de BAnQ qui en assurera le secrétariat, sans avoir de droit de vote. On pourrait y retrouver un membre du conseil d'administration de BAnQ, un représentant du milieu, un historien et deux représentants de services d'archives privées agréés.

Unité administrative : Direction générale des archives

Date : Le 8 mars 2013

² Société d'histoire de Drummond, Association canadienne d'histoire ferroviaire, Regroupement des archives du Séminaire de Sherbrooke et de l'Archidiocèse de Sherbrooke, Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine, Société d'histoire du Lac-Saint-Jean, Société d'histoire Domaine-du-Roy

**Avenir des programmes d'agrément et
de Soutien aux archives privées
Comité consultatif d'évaluation
Document de travail**

Composition du comité consultatif	1
Ses objectifs	1
Contexte	2
Description du programme d'agrément	3
Avantages du programme	3
Quelques inconvénients...	4
Forces et faiblesses des services d'archives privées agréés (SAPA)	5
Originalité du programme	6
Parachèvement du réseau des SAPA	6
Critères actuels d'agrément	8
Règles actuelle de gestion du programme <i>Soutien aux archives privées</i>	9
Annexe 1 - Désignation des organismes admissibles au soutien financier quelques scénarios	9
Annexe 2 - Partage de l'enveloppe pour les SAPA admissibles quelques scénarios	11

Composition du comité consultatif

Le comité consultatif sera composé de six personnes dont un représentant de BANQ qui en assurera le secrétariat, sans avoir de droit de vote. On y retrouve un membre du conseil d'administration de BANQ, un représentant du milieu, un historien et deux représentants de services d'archives privées agréés.

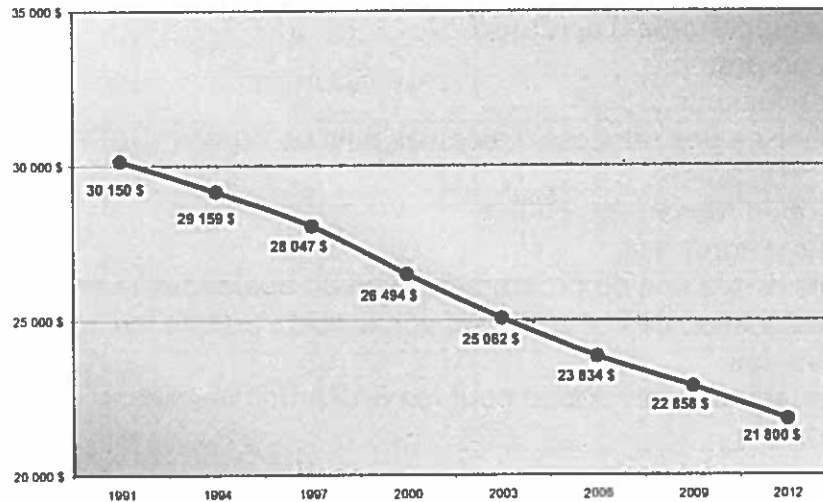
Ses objectifs

Le comité consultatif aura comme mandat de :

- Revoir les principes du programme d'agrément ;
- Évaluer les balises qui encadrent la gestion des programmes d'agrément et de Soutien aux archives privées;
- Proposer une stratégie de communication dans le milieu et auprès des décideurs;
- Faire des propositions au conseil d'administration.

Contexte

Le réseau compte 35 services d'archives privées agréés (SAPA), dont 32 sont admissibles à l'aide au fonctionnement de BANQ¹. Les SAPA conservent plus de 15 km linéaires de documents textuels, 8 millions de documents iconographiques et près de 650 000 cartes et plans. La subvention moyenne qu'ils reçoivent de BANQ est de 30 150 \$ par année. Ce montant n'a pas changé de façon significative au cours des vingt dernières années, signifiant pour les SAPA un appauvrissement en dollars constants, tel que démontré dans le tableau suivant :



Les six derniers services d'archives privées qui ont été agréés sont financés entièrement ou partiellement à l'aide d'enveloppes non récurrentes de 385 000 \$ reçues en 2009-2010 et 2010-2011 de la part du ministère de la Culture et des Communications (MCC). Leur financement est assuré jusqu'en 2014².

BANQ n'a pas de garantie d'augmentation de l'enveloppe récurrente du programme Soutien aux archives privées afin d'assurer un financement pérenne des organismes bénéficiaires. Elle a donc décidé d'amorcer une réflexion sur l'avenir des programmes d'agrément et de soutien financier et sur les critères qui en encadrent la gestion.

1. Étant des organismes publics, le Musée de la civilisation, l'Université Laval et la Ville de Lévis ne sont pas admissibles.

² Société d'histoire de Drummond, Association canadienne d'histoire ferroviaire, Regroupement des archives du Séminaire de Sherbrooke et de l'Archidiocèse de Sherbrooke, Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine, Société d'histoire du Lac-Saint-Jean, Société d'histoire Domaine-du-Roy.

Description du programme

Le programme d'agrément a été créé en 1990 en vertu de la Loi sur les archives (1983), de la Politique sur les archives privées (1989) et du Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées (1990). Les personnes ou les organismes qui gèrent un service d'archives privées et qui veulent déposer une demande d'agrément doivent démontrer qu'ils possèdent des archives privées ainsi que des aires de consultation et de diffusion, qu'ils sont en activité depuis un an, que les conditions de conservation sont conformes aux normes en usage et qu'au moins une personne responsable y coordonne les activités reliées à l'acquisition, au traitement, à la conservation et à la diffusion des archives. L'agrément est valide pour une période de deux ans, après quoi les services d'archives privées agréés doivent formuler une demande de renouvellement.

Les objectifs du programme sont, d'une part, de favoriser la conservation des archives privées et d'en faciliter l'accessibilité et, d'autre part, de promouvoir les services d'archives privées qui répondent à des standards de qualité, en reconnaissant les efforts accomplis par les communautés locales et régionales pour la conservation et la mise en valeur de leurs archives privées.

Avantages du programme

1. Ce programme s'est avéré rentable à plusieurs égards. Pour les régions d'abord, alors que les archives sont conservées plus près de l'endroit où elles ont été créées, ce qui en favorise l'accès par les citoyens de ces régions. Rappelons que cette notion de territorialité est au cœur du système archivistique québécois et que le réseau de BAnQ y trouve son appui et sa justification. À titre d'exemple, en 2011-2012, les services agréés ont accueilli 18 627 chercheurs sur place et ont répondu à 13 392 demandes de recherche. Au cours de la même année, les centres d'archives de BAnQ ont reçu 40 098 chercheurs et répondu à 24 418 demandes de recherche.

2. BAnQ mise sur la présence et le rôle du réseau des services d'archives privées agréés comme prolongement de son propre réseau en matière d'expertise et de mise en valeur du patrimoine archivistique privé. Cette préoccupation se reflète clairement par la collaboration que BAnQ entretient avec le Regroupement des services d'archives privées agréés du Québec. De plus, cette présence de partenaires a permis à BAnQ de réduire son implication dans l'acquisition d'archives privées, ce qui lui permet de consacrer davantage d'énergie à la gestion des archives publiques (gouvernementales, judiciaires et civiles) et d'assurer un rayonnement plus large de la mission archivistique en général. Cela ne se traduit pas par une réduction de la qualité des pratiques de conservation et de traitement d'archives privées. Les critères auxquels doivent répondre les services d'archives privées pour obtenir et conserver leur agrément

garantissent la qualité du travail effectué, tant en matière de conservation que de traitement des archives qu'ils acquièrent.

3. Le programme est avantageux pour les SAPA. Car, même si le financement annuel moyen de 30 150 \$ qui leur est accordé dans le cadre du programme Soutien aux archives privées n'est pas aussi élevé que souhaité, sa récurrence assure aux services agréés une stabilité qui leur permet de se tourner vers des partenaires régionaux. Et cela semble fonctionner. En effet, une évaluation du programme réalisée il y a quelques années a permis de constater que la subvention moyenne de BAnQ aux SAPA représente 17 % de leur budget total, alors que 53 % de leur financement provient des organismes du milieu et de revenus autonomes.

4. L'agrément permet également aux SAPA d'être admissibles à d'autres programmes du ministère de la Culture et des Communications (MCC). Le programme Aide aux immobilisations, qui permet le financement de construction et d'aménagement de centres d'archives et l'achat d'équipement, est le plus important. La Société d'histoire d'Amos, la Société d'histoire de Drummond, la Société d'histoire de la Haute-Yamaska, la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean et le Centre régional d'archives de Lanaudière ont notamment bénéficié de ce programme au cours des 20 dernières années³.

5. La reconnaissance du professionnalisme des services d'archives dans leur milieu, auprès de donateurs éventuels ou d'organismes publics et privés qui souhaitent recourir aux SAPA en matière d'aide-conseil ou pour assurer la conservation des archives qu'ils produisent, n'est pas toujours quantifiable, mais bien présente. Près de la moitié des SAPA offre des services d'aide-conseil ou de conservation d'archives publiques équivalant à des revenus d'un peu plus de 500 000 \$ par année.

6. Finalement, il existe également des avantages moins tangibles mais non moins importants à l'agrément. Les SAPA considèrent qu'un des bénéfices qu'ils en tirent est le réseautage, avec BAnQ d'abord, ce qui leur permet de profiter de l'expertise des professionnels de l'institution, sous la forme de services-conseils ou d'ateliers de formation. Avec l'ensemble du milieu professionnel archivistique ensuite, notamment par leur participation au Regroupement des services d'archives privées agréés du Québec.

Quelques inconvénients pour BAnQ...

BAnQ souhaiterait compléter le réseau des services d'archives privées agréés. L'enveloppe budgétaire actuelle ne permet pas d'accorder l'agrément à des organismes qui répondent aux critères administratifs et archivistiques du

³ Le Regroupement des services d'archives du Séminaire de Sherbrooke et de l'Archevêché de Sherbrooke a récemment reçu un accord de principe pour un projet d'agrandissement et de mise aux normes. Le projet de 988 800 \$ est admissible à une aide financière de 50 %.

programme et qui sont désignés dans sa planification institutionnelle. Comme on ne connaît pas le budget qui sera accordé par le MCC, à moyen et à long termes, au programme d'agrément, le suivi de ces dossiers est difficile. Cette incertitude se reflète dans les relations de BAnQ avec les organismes demandeurs et les organismes de leur milieu qui les soutiennent.

... et pour les agréés

Pour les services d'archives privées agréés, l'irritant le plus important est évidemment la faiblesse du financement du programme Soutien aux archives privées et la pression que cela amène pour plusieurs, qui doivent favoriser l'aide-conseil tarifée auprès d'organismes publics au détriment d'activités liées à leur mandat premier en matière d'archives privées. Cette démarche louable de génération de revenus autonomes fait en sorte que les SAPA concernés sont amenés, par la force des choses, à négliger leur mandat central lié aux archives privées.

Pendant plusieurs années, la lourdeur administrative lors de la préparation de rapports d'activités et de demandes de renouvellement a été identifiée comme étant un problème pour les SAPA. Des améliorations importantes ont été proposées par BAnQ et les critiques sont devenues rares.

Un autre problème est en voie d'être réglé. En effet, le fait que la durée de l'agrément (2 ans) et celle du soutien financier (3 ans) ne soient pas arrimées a été considéré comme un irritant majeur par les SAPA. Le projet de refonte, présentement en cours, de la Loi sur les archives et de ses politiques et règlements permettra de mettre fin à cette anomalie.

Forces et faiblesses des SAPA

La force des SAPA réside beaucoup dans leur importante présence régionale et dans la très bonne connaissance qu'ils possèdent de leur milieu. Leur connaissance des fonds disponibles et des activités prévues en matière d'histoire et de patrimoine sur le territoire qu'ils couvrent ne peut que favoriser la conservation et la mise en valeur du patrimoine archivistique régional.

Quelques lacunes méritent cependant d'être relevées. La faiblesse de plusieurs conseils d'administration ne peut que soulever l'inquiétude. Nous constatons régulièrement que, malgré toute la bonne volonté des bénévoles qui y participent, plusieurs ne distinguent pas les responsabilités des membres d'un conseil d'administration et le rôle d'un comité d'usagers. Alors que le rôle des conseils d'administration devrait être stratégique, soit celui de viser à assurer la stabilité financière des centres d'archives, cette responsabilité incombe souvent aux archivistes des SAPA.

Nous constatons également que malgré l'existence d'un Regroupement des services d'archives privées agréés, peu de communications et d'actions communes sont amorcées par les agréés. L'individualisme est encore très présent. Cette situation peut certainement s'expliquer par le peu de disponibilité des archivistes des SAPA dont la tâche est lourde et dont les équipes de soutien sont limitées.

Originalité du programme

Le programme d'agrément n'a pas d'équivalent ailleurs au Canada, et une recherche sur la scène internationale n'a pas permis de trouver de programmes semblables.

Le Royaume-Uni développe actuellement une norme d'accréditation qui s'adresse à l'ensemble des centres d'archives du pays qui souhaitent soumettre leur candidature. Cette norme semble se rapprocher davantage des normes ISO de bonnes pratiques que d'un programme comme l'agrément. Aucun programme de soutien financier ne complète, pour l'instant du moins, la mise en place de la norme. Par contre, un généreux programme comparable au défunt Programme national de développement des archives du Conseil canadien des archives, a été créé en 2006 par les National Archives, en partenariat avec plusieurs fondations.

En France, le Service interministériel des archives de France a mis en place quelques programmes :

- Des subventions sont accordées suivant quatre axes principaux : la numérisation de documents et leur mise en ligne, l'acquisition de documents en vente publique, la construction de bâtiments, l'action culturelle et artistique.
- Des partenariats divers sont créés, notamment avec des universités ou d'autres ministères, afin de mettre en œuvre des politiques spécifiques ou de conduire une réflexion de fond sur certaines thématiques par l'organisation de colloques ou la publication de guides des sources.

Aux États-Unis, la National Historical Publications & Records Commission est mandatée pour financer des projets dans le secteur des archives. Les services d'archives des États, des comtés, des municipalités et toute organisation non fédérale, de même que les services d'archives d'entreprises ou conservant des archives privées, peuvent présenter des projets. Les projets admissibles sont très larges : collectes, description de conservation, publications, projets éducatifs, développement et mise à jour de systèmes de description, élaboration de normes, etc.

Parachèvement du réseau des services d'archives privées agréés

Même si une seule région (Laval) ne possède aucun service agréé, il faudrait encore favoriser l'agrément de quelques services supplémentaires pour assurer

une couverture régionale adéquate. En effet, certaines régions ont actuellement des services agréés ayant une vocation particulière, alors que le vaste territoire d'autres régions justifierait la présence d'un service agréé supplémentaire. Nous pensons particulièrement aux régions de l'Estrie, où seule la ville de Sherbrooke est couverte, des Laurentides, où le secteur des Basses-Laurentides ne bénéficie pas des services d'un SAPA, et de la Côte-Nord, où, sur les 1300 km séparant Tadoussac de Blanc-Sablon, seul le littoral de la MRC de Manicouagan est couvert par le réseau. De plus, le réseau pourrait également être complété par l'agrément de quelques services possédant une spécialisation dans le secteur des acquisitions (industriel, autochtone, religieux).

Le Centre d'archives de Laval a récemment présenté une demande d'agrément et en respecte les critères, mais n'a pu recevoir de réponse positive pour des raisons financières. Un autre (Rivière-du-Loup) nous a fait parvenir une première demande et respectera les critères d'agrément dès qu'un projet d'immobilisation sera accepté par le MCC. Les autres organismes ciblés seront prêts à déposer une demande au cours des prochaines années.

Planification des nouveaux agréments	
Année	Organismes
Court terme (2013-2014)	<ul style="list-style-type: none"> • Centre d'archives de Laval
Moyen terme (2014-2017)	<ul style="list-style-type: none"> • Centre d'archives de la région de Rivière-du-Loup • Société historique de la Rivière-du-Nord (Saint-Jérôme) • Société d'histoire de Magog
Long terme (2017-2020)	<ul style="list-style-type: none"> • Musée amérindien de Mashteuiatsh (Roberval) • Centre d'archives et d'histoire du monde du travail • Juste pour rire • Fondation Armand-Vaillancourt

La meilleure façon de pérenniser convenablement ce programme est d'en assurer le financement afin de satisfaire les objectifs suivants :

1. Compenser la fin des allocations non récurrentes à compter de 2014-2015 ajout de 128 087 \$ au budget actuel.
2. Nouveaux agréments = augmentation progressive totalisant 511 864\$ en 2019-2020.

Critères actuels d'agrément

Le Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées (1990) prescrit que le service d'archives qui demande l'agrément doit posséder :

- des archives privées dont il est le propriétaire ou qui lui ont été prêtées et qui concernent l'histoire du Québec;
- une aire de conservation pour les archives et une aire meublée pour leur consultation;
- des appareils et du mobilier pour la consultation et la reproduction des archives;
- au moins une personne responsable de la conservation et de la consultation des archives.

Des critères plus spécifiques, autant administratifs que liés aux fonctions archivistiques, ont été adoptés par le conseil d'administration de BANQ :

- Les mandats et les rôles du service ne chevauchent pas ceux d'un service d'archives privées déjà agréé, en tenant compte des limites géographiques raisonnables et de la densité de la population du territoire.
- Le service détient une politique d'acquisition qui tient compte des partenaires régionaux, de leurs champs respectifs de spécialisation et du territoire sur lequel ils exercent leurs activités.
- Le service dispose d'espaces nécessaires, dans ses magasins, à l'acquisition de documents d'archives pour une période d'au moins cinq ans.
- L'espace de consultation peut accueillir simultanément un nombre minimal de cinq chercheurs et met à leur disposition les appareils et le mobilier nécessaires à la consultation et à la reproduction des archives.
- Le service a tenu des activités de diffusion au cours des 12 derniers mois.
- Les organismes privés gérés par des conseils d'administration doivent y assurer une représentation de milieux diversifiés.
- Le service bénéficie d'un appui financier récurrent et appréciable d'au moins deux sources de financement distinctes provenant des secteurs suivants : municipal, éducation, privé (fondation, entreprise privée).

Règles actuelle de gestion du programme Soutien aux archives privées

La durée du programme Soutien aux archives privées est de trois ans. Le programme se présente sous la forme d'une somme forfaitaire de base à laquelle peut s'ajouter un supplément calculé selon un principe d'appariement. Finalement, une somme additionnelle est accordée aux services d'archives privées agréés selon le nombre d'activités d'acquisition, de traitement et de diffusion des archives privées qu'ils ont réalisées.

1. La somme forfaitaire de base est de 15 000 \$ pour un service agréé.
2. La somme maximale accordée en fonction du principe d'appariement est de 10 000 \$. Ainsi, pour chaque dollar accordé en services mobiliers, en services immobiliers ou en subvention par un organisme du milieu (public ou privé, local ou régional), autre que l'organisme qui a obtenu l'agrément de son service, un dollar est versé par BAnQ.
3. La somme additionnelle accordée en fonction des activités que le service d'archives privées agréé aura réalisées peut atteindre 25 000 \$. Elle est divisée de la façon suivante : 0 à 5000 \$ pour l'acquisition; 0 à 10 000 \$ pour le traitement et 0 à 10 000 \$ pour la diffusion.

Les démarches effectuées pour l'attribution des subventions sont les suivantes :

- évaluation des rapports d'activités des trois années subventionnées par les archivistes régionaux;
- catégorisation des services selon la quantité d'archives conservées;
- calcul de la médiane à des fins comparatives pour l'évaluation des performances des SAPA admissibles à l'aide financière;
- répartition du pointage pour les trois fonctions archivistiques évaluées (acquisition, traitement, diffusion).

Annexe 1
Désignation des organismes admissibles au soutien financier
quelques scénarios

Malgré une augmentation ponctuelle de l'enveloppe globale du programme Soutien aux archives privées qui a permis quelques nouveaux agréments et une augmentation de quelques milliers de dollars des subventions reçues par les SAPA au cours des dernières années, le financement récurrent de services d'archives privées agréés n'a pas augmenté de façon significative depuis la création du programme. La subvention moyenne octroyée aux services d'archives privées agréés était de 30 196 \$ en 1999-2000, de 30 150 \$ en 2009-2010, de 31 270 \$ en 2010-2011 et de 32 240 \$ en 2011-2012. Ces augmentations de la moyenne des subventions au cours des deux dernières années sont attribuables à l'octroi d'enveloppes non récurrentes de la part du MCC. Mais il demeure que, mesurée en dollars constants, la subvention moyenne est passée de 30 196 \$ en 1999-2000 à 21 034 \$ en 2011-2012.

1. Abolition du programme Soutien au traitement des archives afin de dédier l'enveloppe de 159 800 \$ au programme de Soutien aux archives privées.

- Cette décision ferait passer l'enveloppe du programme *Soutien aux archives privées* à 1 004 300 \$ et permettrait d'absorber le montant de 128 087 \$ nécessaire pour subventionner, à hauteur de 30 150 \$, les six derniers agréés.
- La somme résiduelle de 31 713 \$ permettrait de financer le Centre d'archives de Laval, ce qui permettrait de couvrir la seule région non desservie par un SAPA.
- La moyenne des subventions passerait de 30 150 \$ à 30 433 \$ pour 33 SAPA.
- La décision, qui surviendrait un an après la disparition du Programme national de description d'archives du Conseil canadien des archives, se traduirait par la disparition, au Québec, du dernier programme d'aide financière dédié au traitement des archives privées sur présentation de projets.
- Une cinquantaine d'organismes perdrait ainsi chaque année une source de financement pour les aider à traiter leurs archives.

2. Répartir également l'enveloppe actuelle sur l'ensemble des SAPA

- Cette décision simplifierait la gestion du programme triennal par BANQ.

- Elle garantirait une subvention minimale pour tous les SAPA. La moyenne passerait de 30 150 \$ à 26 400 \$. Une telle diminution aurait des impacts sur le fonctionnement et peut-être même sur la survie de certains SAPA, par exemple la Société d'histoire du Témiscamingue, la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides, pour lesquels la subvention de BAnQ représente plus de 50 % du budget de fonctionnement.

3. Retirer l'agrément aux SAPA qui profitent de l'allocation non récurrente.

- Cette décision ferait passer le nombre de SAPA subventionnés de 32 à 27. La moyenne des subventions serait de 31 278 \$ (+ 1128 \$)⁴.
- La décision se traduirait par la perte d'un agrée avec une thématique religieuse, qui a obtenu une subvention aux immobilisations parce qu'il est agrée.
- Cette décision pourrait avoir des répercussions politiques dans les régions concernées.

4. Faire une évaluation qualitative des dossiers pour retenir, par exemple, les 25 meilleurs SAPA.

- Cette décision assurerait un niveau de qualité élevé des SAPA
- La moyenne des subventions pourrait passer à 33 780 \$ (+ 3630 \$)
- La perte de la subvention pourrait causer la fermeture de certains des centres d'archives moins performants qui perdraient ainsi leur agrément. À titre d'exemple, mentionnons le Centre canadien d'architecture, le Congrès juif canadien et le Séminaire de Nicolet 2000.
- Il y aurait alors un risque, difficile à mesurer, que les archives conservées par ces organismes soient éventuellement offertes à BAnQ.

5. Financer à même le budget de BAnQ la fin de l'allocation non récurrente afin de maintenir la subvention moyenne actuelle.

- Cette décision, qui représenterait un montant annuel de 128 087 \$, assurerait le financement, à hauteur de 30 150 \$ par année, des 6 derniers agrées.
- Elle aurait des impacts sur le budget alloué par BAnQ à d'autres activités et services.

⁴Le montant attribué aux trois SAPA du Lac-Saint-Jean (90 450 \$) provient en partie de l'enveloppe récurrente du programme (52 813 \$) et est complété par les enveloppes non récurrentes (37 637 \$). Cela nous ramènerait à la situation antérieure soit un organisme agrée avec deux points de services.

Annexe 2
Partage de l'enveloppe pour les SAPAS admissibles
quelques scénarios

1. Statu quo

Le programme se présente actuellement sous la forme d'une somme forfaitaire de base de 15 000 \$ (50% de l'enveloppe disponible), à laquelle peut s'ajouter un supplément, jusqu'à concurrence de 10 000 \$, calculé selon un principe d'appariement (31%). Cette subvention est complétée par une somme pouvant aller jusqu'à 25 000 \$ selon le nombre d'activités d'acquisition, de traitement et de diffusion des archives privées qu'ils ont réalisées (19%).

- Cette méthode de calcul est utilisée depuis plusieurs années. Elle est lourde à administrer pour BAnQ, mais est acceptée par le Regroupement des services d'archives privées agréés du Québec (SAPA).
- Une catégorisation des SAPA, selon la quantité d'archives conservées, répond aux préoccupations des agréés.
- Cette méthode de calcul réduit les écarts entre les subventions reçues par les SAPA qui performant bien et ceux qui ont de la difficulté.

2. Bilan des activités seulement (abandon de la somme forfaitaire et de l'appariement)

- En mettant l'accent sur la performance, il y aurait probablement accentuation de l'écart des subventions reçues par les SAPA.
- Les méthodes de calcul actuelles pourraient être utilisées pour évaluer les performances des SAPA, à partir de l'analyse des rapports annuels remis à BAnQ.
- Il serait possible de conserver la catégorisation des SAPA (petits, moyens, grands) pour comparer les performances entre organismes de même taille.

Quoique peu probable, cela risquerait d'amener à terme une diminution de l'appui du milieu, l'appariement n'étant plus financé

**Avenir des programmes d'agrément et
de Soutien aux archives privées
Comité consultatif d'évaluation
Rapport et recommandations**

Composition du comité consultatif	1
Ses objectifs	1
Historique	2
Situation actuelle	2
Analyse et orientations privilégiées	4
Recommandations	5
Suivi	8

Composition du comité consultatif

Le comité consultatif est composé de six personnes dont une représentante de BAnQ, Mme Hélène Cadieux, directrice des services aux usagers et aux partenaires, qui en assure le secrétariat.

Mme Christiane Huot, membre du conseil d'administration de BAnQ en est responsable. Elle est secondée par une représentante du secteur municipal.

[REDACTED] un historien, [REDACTED]
[REDACTED] et deux représentants de services d'archives privées agréés.
[REDACTED]

Le comité s'est réuni à deux reprises, le 18 juin et le 10 septembre 2013. Il a consulté de nombreux documents et demandé la production de plusieurs tableaux synthèse.

Ses objectifs

Le mandat du comité est de :

- Revoir les principes du programme d'agrément ;
- Évaluer les balises qui encadrent la gestion des programmes l'agrément et de Soutien aux archives privées;
- Proposer une stratégie de communication dans le milieu et auprès des décideurs;
- Faire des propositions au conseil d'administration de BAnQ.

Historique

Le programme d'agrément a été créé en 1990 en vertu de la Loi sur les archives (1983), de la Politique sur les archives privées (1989) et du Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées (1990). Les personnes ou les organismes qui gèrent un service d'archives privées et qui veulent déposer une demande d'agrément doivent démontrer qu'ils possèdent des archives privées ainsi que des aires de consultation et de diffusion, qu'ils sont en activité depuis un an, que les conditions de conservation sont conformes aux normes en usage et qu'au moins une personne responsable y coordonne les activités reliées à l'acquisition, au traitement, à la conservation et à la diffusion des archives. L'agrément est valide pour une période de deux ans, après quoi les services d'archives privées agréés doivent formuler une demande de renouvellement. BAnQ demandera, lors de la refonte de la Loi sur les archives, que cette période soit augmentée à trois ans.

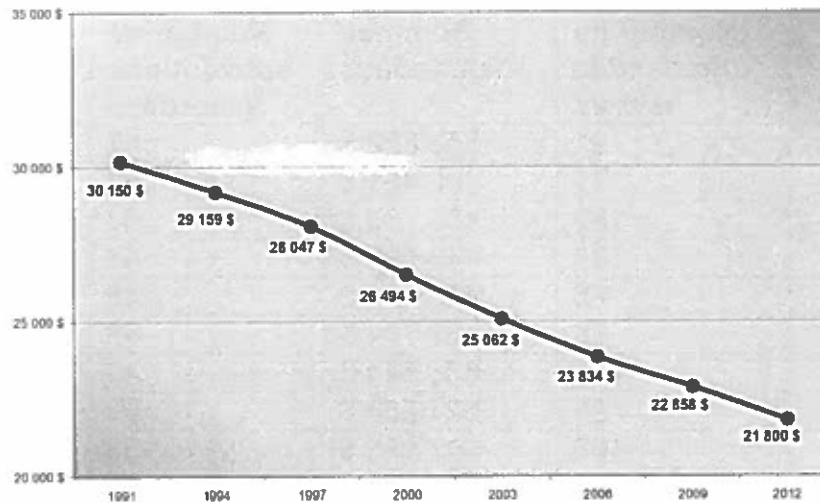
Depuis sa création, les objectifs du programme sont, d'une part, de favoriser la conservation des archives privées et d'en faciliter l'accessibilité et, d'autre part, de promouvoir les services d'archives privées qui répondent à des standards de qualité, en reconnaissant les efforts accomplis par les communautés locales et régionales pour la conservation et la mise en valeur de leurs archives privées.

Créé en 1977-1978, le programme de soutien au traitement des archives s'adresse aux organismes sans but lucratif et aux organismes publics qui désirent mettre en valeur leurs archives privées par le traitement des documents, la préparation d'instruments de recherche, d'études et de recherches en archivistique. Le budget récurrent alloué à ce programme est de 159 800 \$, montant qui est resté inchangé depuis plus de dix ans. Au cours des dernières années, une cinquantaine d'organismes ont été subventionnés et ont reçu en moyenne un montant de 3 200 \$, ce qui représente environ 45 % du montant moyen demandé par les services d'archives éligibles, qui est de 7 175 \$.

Situation actuelle

Le réseau compte actuellement 35 services d'archives privées agréés (SAPAS), dont 32 sont admissibles à l'aide au fonctionnement de BAnQ¹. Les SAPAS conservent plus de 15 km linéaires de documents textuels, 8 millions de documents iconographiques et près de 650 000 cartes et plans. La subvention moyenne qu'ils reçoivent de BAnQ est de 30 150 \$ par année. Ce montant n'a pas changé de façon significative au cours des vingt dernières années, signifiant pour les SAPAS un appauvrissement en dollars constants, tel que démontré dans le tableau suivant :

1. Étant des organismes publics, le Musée de la civilisation, l'Université Laval et la Ville de Lévis ne sont pas admissibles.



Les six derniers services d'archives privées qui ont été agréés sont financés entièrement ou partiellement à l'aide d'enveloppes non récurrentes de 385 000 \$ reçues en 2009-2010 et 2010-2011 de la part du ministère de la Culture et des Communications (MCC). Leur financement est assuré jusqu'en mars 2014².

Dans le contexte actuel, de nouvelles demandes d'agrément ne peuvent être acceptées, faute de financement. À titre d'exemple, le Centre d'archives de Laval, qui respecte tous les critères d'agrément, a vu sa demande d'agrément refusée à l'automne 2012, BANQ ne pouvant le rendre admissible au programme de soutien financier. La Société historique de Saint-Jérôme a tout récemment présenté un dossier d'agrément, et cette fois encore, dans le contexte actuel, aucun financement ne pourrait être lié à un éventuel agrément.

Quant au programme de soutien au traitement des archives, il dispose d'un budget annuel de 159 800 \$ et comme le démontre le tableau suivant, ne réussit pas à répondre aux besoins des organismes demandeurs.

² Société d'histoire de Drummond, Association canadienne d'histoire ferroviaire, Regroupement des archives du Séminaire de Sherbrooke et de l'Archidiocèse de Sherbrooke, Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine, Société d'histoire du Lac-Saint-Jean, Société d'histoire Domaine-du-Roy.

Programme de soutien au traitement des archives				
Statistiques				
Année	Nombre de demandes reçues	Sommes demandées	Nombre de subventions accordées	Montant moyen accordé
2012-2013	91	553 822 \$	47	3 400 \$
2011-2012	79	490 481 \$	51	4 900 \$
2010-2011	80	409 739 \$	53	4 700 \$
2009-2010	81	443 523 \$	48	3 330 \$
2008-2009	75	479 426 \$	46	3 474 \$
2007-2008	78	482 744 \$	49	3 261 \$
2006-2007	89	638 544 \$	49	3 260 \$
2005-2006	86	624 266 \$	47	3 400 \$
2004-2005	108	847 530 \$	53	3 015 \$
2003-2004	104	781 307 \$	57	2 804 \$

BAnQ n'a pas de garantie d'augmentation de l'enveloppe récurrente du programme Soutien aux archives privées, ce qui remet en question le financement des six derniers services d'archives privées agréés. Elle n'envisage pas non plus d'augmentation de budget pour le programme de soutien au traitement des archives. Elle a donc décidé d'amorcer une réflexion sur l'avenir des programmes d'agrément et de soutien financier et sur les critères qui en encadrent la gestion.

Analyse et orientations privilégiées

Le comité a constaté rapidement que les budgets disponibles ne peuvent suffire à l'ensemble des besoins exprimés par la communauté archivistique et ce, depuis plusieurs années déjà. À défaut d'obtenir d'importantes augmentations budgétaires, il est proposé de modifier la distribution des sommes allouées.

De plus, il a constaté des écarts appréciables lors de l'évaluation des services d'archives privées agréés, assez pour remettre en cause le financement de certains organismes.

Le comité fait rapidement consensus sur un certain nombre d'éléments qui doivent encadrer sa réflexion :

- Le comité privilégie la constitution d'un réseau élargi de services d'archives comme partenaires de BAnQ dans l'acquisition, le traitement et la diffusion des archives privées.
- La présence de services d'archives privées agréés (SAPAS) dans toutes les régions du Québec constitue un atout pour favoriser la préservation et la mise en valeur du patrimoine archivistique du Québec et doit être maintenue.
- Cette volonté d'assurer une représentativité régionale du réseau des agréés ne doit cependant pas se faire au détriment de la capacité des services agréés à répondre aux standards de qualité attendus d'un organisme reconnu par BAnQ. C'est pourquoi la performance doit être retenue comme étant un élément essentiel lors du choix des services agréés qui seront financés par BAnQ.

Par ailleurs, sans exclure les services d'archives qui axent leurs acquisitions sur certains thèmes, le comité croit que pour atteindre la représentation régionale souhaitée, la priorité doit être accordée aux organismes qui prévoient acquérir des archives qui reflètent le développement du territoire qu'ils desservent.

Recommandations

Il y a actuellement 35 SAPAS, dont 32 sont financés. Ces organismes sont déjà sous-financés (moyenne de 30 150 \$ par année) et l'enveloppe budgétaire récurrente actuellement prévue pour le plan triennal 2014-2017 (844 500 \$) réduirait cette moyenne à 26 400 \$.

Recommandation 1

Maintenir les demandes auprès du ministère afin d'augmenter l'enveloppe budgétaire pour accroître à un niveau acceptable (moyenne de 50 000 \$) le financement des services agréés.

L'objectif de BAnQ est de soutenir des services d'archives qui partagent avec elle l'acquisition, la conservation et la mise en valeur des archives importantes pour le Québec. Elle doit cependant s'assurer que les organismes qui conservent ces documents répondent aux normes généralement reconnues dans le domaine du patrimoine archivistique. Le comité propose d'élargir le réseau de partenaires de BAnQ en agréant environ 50 SAPAS. L'aide financière serait alors réservée aux seuls centres dûment accrédités et ce, quelque soit le programme. L'agrément serait valable pour 3 ans et renouvelable après évaluation.

Recommandation 2

Viser l'agrément d'environ 50 services d'archives privées.

Recommandation 3

Limiter l'accès aux programmes de soutien aux archives privées et au soutien au traitement des archives aux seuls services d'archives agréés.

Une des missions de BAnQ est d'assurer la pérennité des archives importantes pour l'histoire du Québec, tant au niveau régional que national. Quand vient le temps de financer les SAPAS, elle doit, par conséquent, prioriser ceux dont les réalisations en matière d'acquisition, de traitement et de diffusion sont les plus significatives, plutôt que de favoriser la récurrence du financement à un nombre moins important d'organismes, une fois l'agrément accordé.

Recommandation 4

Parmi les SAPAS admissibles et qui en font la demande, accorder les subventions du programme de soutien aux archives privées à 25 organismes. L'évaluation serait basée sur leur performance au cours du plan triennal précédent. En cas de budgets supplémentaires, augmenter les subventions plutôt que le nombre de bénéficiaires.

Actuellement, le volet du plan triennal dédié aux activités archivistiques est réparti de la façon suivante : 20% est accordé aux acquisitions, 40% au traitement et 40% à la diffusion. Comme l'objectif de l'agrément est notamment de permettre à BAnQ de partager cette responsabilité

avec le réseau des SAPAS, le comité croit que ce partage ne reflète pas suffisamment les efforts qui doivent être mis en matière d'acquisition par ces derniers.

Recommandation 5

Que le pourcentage accordé à chacune des fonctions soit modifié de la façon suivante : 30% pour les acquisitions, 40% pour le traitement et 30% pour la diffusion.

Actuellement, la subvention accordée aux SAPAS est divisée de la façon suivante : une somme forfaitaire de base de 15 000 \$ pour tous les agréés admissibles, une somme maximale de 10 000 \$ accordée en fonction du principe d'appariement et une subvention à la performance. Une fois que l'enveloppe non récurrente ne sera plus disponible, le montant qui permettra de distinguer les organismes les plus performants de ceux qui le sont moins ne sera plus que de 44 500 \$ pour ce troisième volet du plan triennal.

Recommandation 6

Afin de mieux reconnaître la qualité du travail des SAPAS qui présentent du travail de grande qualité, transférer l'enveloppe de base de 15 000 \$ dans le volet « performance » du programme.

L'objectif de l'agrément et des programmes d'aide financière qui ont été mis en place au cours des vingt dernières années est d'assurer la pérennité des archives québécoises. Pour y parvenir, le comité croit que les services d'archives, publics et privés, qui conservent ce patrimoine archivistique important, doivent être soutenus financièrement par BAnQ, pour les aider à traiter leurs fonds. L'enveloppe du programme Soutien au traitement des archives privées ne permet pas de répondre à cette volonté. Dans ce contexte, le comité favorise le financement de projets plutôt qu'un financement récurrent.

Recommandation 7

Recommander au ministère de la Culture et des Communications de modifier l'enveloppe budgétaire des deux programmes d'aide financière de BAnQ, pour que l'enveloppe dédiée au programme Soutien aux archives privées passe de 844 500 \$ à 750 000 \$ et que celle du programme Soutien au traitement des archives privées passe de 159 800 \$ à 254 300 \$.

Avec l'enveloppe budgétaire de 159 800 \$ du programme Soutien au traitement des archives privées, répartie dans l'ensemble des régions administratives, BAnQ subventionne annuellement une cinquantaine de projets. Le comité ne remet pas en question que des enveloppes soient dédiées à chaque région, mais déplore le saupoudrage que cette situation amène. Les coûts liés à des projets de traitement de fonds volumineux sont importants et les subventions accordées doivent le refléter. L'augmentation recommandée de l'enveloppe totale du programme (254 300 \$) permettrait de remédier partiellement à cette situation.

Recommandation 8

Augmenter les sommes accordées dans le cadre du programme Soutien au traitement des archives privées (Minimum de 5 000 \$ et maximum de 20 000 \$).

Le comité a remarqué que certaines régions ne sont actuellement pas ou peu représentées par le réseau des SAPAS, si on tient compte de la population et de la quantité de fonds d'archives concernés; le programme de soutien au traitement des archives pourrait être utilisé pour rééquilibrer le financement par région, là où les besoins sont présents.

Recommandation 9

Utiliser le programme de soutien au traitement des archives pour assurer un meilleur équilibre dans le partage des subventions.

Le comité croit que les services d'archives du Québec n'ont pas la notoriété qu'ils méritent auprès de la population québécoise. Ils possèdent des richesses patrimoniales importantes, les mettent en valeur pour des projets spécifiques, souvent ponctuels, mais les résultats ne sont pas diffusés autant qu'ils le pourraient auprès du grand public. BANQ et ses partenaires auraient intérêt à se concerter davantage pour tenter de remédier à cette situation.

Recommandation 10

Favoriser la concertation entre les services d'archives, pour mieux utiliser les outils dont ils disposent (portails, blogues et autres), afin d'augmenter les échanges entre les services d'archives.

Recommandation 11

Préparer une campagne de promotion des archives, qui viserait à sensibiliser, à l'aide d'exemples, la population sur la valeur du patrimoine archivistique du Québec et à l'utilisation qui en est faite.

Suivi

Si les recommandations sont acceptées, une planification de la mise en œuvre devra être préparée. Elle comprendra notamment :

- la prolongation d'un an du plan triennal actuel, de façon à assurer une année de transition aux services d'archives privées agréés;
- la mise à jour des critères d'agrément, pour distinguer les SAPAS qui seraient admissibles au plan triennal et ceux qui seraient admissibles uniquement au programme Soutien au traitement des archives privées;
- la préparation d'un plan de communication pour expliquer les changements;
- un appel de projets pour accueillir les candidatures des services d'archives qui désireraient être agréés;
- l'organisation de séances d'information pour les services d'archives et les milieux concernés.

DIRECTION GENERALE DES ARCHIVES

Rapport du comité d'experts sur le programme d'agrément

Mme Huot rappelle l'historique du programme et présente les recommandations du rapport du comité d'experts

Le principal changement à apporter au programme tel qu'il fonctionne actuellement consisterait à prendre davantage en considération les performances des centres d'archives pour l'octroi des subventions, dans un contexte budgétaire peu susceptible d'offrir plus de ressources à l'avenir.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et sur recommandation du Comité sur les collections et services, les membres du conseil d'administration décident d'adopter les recommandations du comité d'experts. Une motion de félicitations est adressée à Mme Christiane Huot pour l'excellent travail de coordination accompli à la tête du comité d'experts.

**DOCUMENT DESTINÉ À LA MINISTRE DE LA CULTURE
ET DES COMMUNICATIONS**

Objet : Coûts du programme *Soutien aux archives privées* de BAnQ – Contexte, problématique et scénarios de réduction

Contexte

En décembre 2013, les recommandations du comité consultatif externe créé par BAnQ pour réviser ses programmes d'agrément et de soutien financier ont été présentées au Conseil d'administration de BAnQ, qui les a retenues à l'unanimité.

Au début 2014, les propositions ont été consignées dans un ensemble de documents qui ont été remis, pour approbation, au Secrétariat à la planification stratégique et aux sociétés d'État du ministère de la Culture et des Communications.

Le 10 mars 2015, la ministre de la Culture et des Communications a demandé à BAnQ de lui transmettre, d'ici le 30 avril, une révision de ces programmes dans une perspective de réduction de leurs coûts, en identifiant des mesures d'atténuation pour les programmes visés.

Problématique

L'enveloppe actuelle du programme *Soutien aux archives privées* (fonctionnement) permet d'accorder à 32 des 34 services d'archives privées agréés (SAPAS) admissibles une subvention annuelle moyenne de 30 000 \$. Inchangée depuis la création du programme en 1990, cette somme se traduit par une diminution relative de la valeur de la subvention, laquelle correspond à environ 21 000 \$ en dollars constants. Deux services d'archives agréés en 2013 et 2014 ne sont pas financés, faute de budget.

Ces SAPAS, petits organismes situés majoritairement en région, ont un budget diversifié dont plus de 60 % provient de revenus autonomes et de dons obtenus du milieu, surtout du secteur municipal. Ces organismes jouent, partout sur le territoire du Québec, un rôle complémentaire à celui de BAnQ en matière d'acquisition, de conservation et de mise en valeur du patrimoine archivistique.

Scénarios de réduction et impacts

Nous présentons en annexe trois scénarios de réduction des coûts, soit de de 3 %, de 5 % et de 10 %, ainsi que des mesures d'atténuation en conséquence.

Une réduction de 10 % ferait passer l'enveloppe budgétaire du programme *Soutien aux archives privées* (fonctionnement) de 750 000 \$ à 675 000 \$ et aurait des impacts importants pour plusieurs SAPAS :

- le nombre prévu de services agréés admissibles au financement passerait de 25 à 22. Comme le nombre de services d'archives performants ne cesse d'augmenter, l'écart augmenterait entre ceux qui obtiendraient l'aide financière de BAnQ et ceux qui mériteraient de la recevoir sans le pouvoir, faute de budget.
- les subventions de transition pour les SAPAS moins performants, qui sont actuellement financés à hauteur d'environ 28 600 \$, passeraient, pour la première année de transition, de 16 000 \$ à 13 000 \$, soit moins de la moitié de la subvention actuelle.

Préparé par :	Hélène Cadieux
Unité administrative :	BAnQ, Direction générale des archives nationales
Approuvé par :	Christiane Barbe
Date :	Le 24 avril 2015

	Programmes actuels	Programmes refundus	Scénario de réduction de 3 % du budget	Scénario de réduction de 5 % du budget	Scénario de réduction de 10 % du budget
Soutien au traitement-projets	159 800 \$	254 300 \$	246 671 \$	241 585 \$	228 870 \$
Soutien aux archives privées-fonctionnement	844 500 \$	750 000 \$	727 500 \$	712 500 \$	675 000 \$
Total combiné des programmes	1 004 300 \$	1 004 300 \$	974 171 \$	954 085 \$	903 870 \$
Nombre de SAPAS subventionnés	32 ¹	25 ²	24 (subvention moyenne de 30 312\$)	23 (subvention moyenne de 30 978\$)	22 (subvention moyenne de 30 681\$)
Nombre de SAPAS en transition (3 ans)		7	8	9	10
Budget de transition (3 ans) permettant d'absorber la fin du financement non récurrent	128 087 \$ / année Jusqu'à l'implantation de la refonte	16 000 \$ - 11 000 \$ - 6 000 \$ pour un total de 264 000 \$ Année 1 : 112 000 \$ Année 2 : 77 000 \$ Année 3 : 42 000 \$	16 000 \$ - 11 000 \$ - 6 000 \$ pour un total de 264 000 \$ Année 1 : 128 000 \$ Année 2 : 88 000 \$ Année 3 : 48 000 \$	15 000 \$ - 10 000 \$ - 5 000 \$ pour un total de 270 000 \$ Année 1 : 135 000 \$ Année 2 : 90 000 \$ Année 3 : 45 000 \$	13 000 \$ - 9 000 \$ - 5 000 \$ pour un total de 270 000 \$ Année 1 : 130 000 \$ Année 2 : 90 000 \$ Année 3 : 50 000 \$
Total de l'économie		0 \$	30 129 \$	50 215 \$	100 430 \$

Note : le calcul des pourcentages de réduction est effectué sur les montants dans la colonne « Programmes refundus ».

¹ 34 SAPAS sont admissibles au Soutien aux archives privées, 32 sont actuellement financés.

² Avec la mise en oeuvre des recommandations, les deux SAPAS actuellement admissibles mais non financés, pourront l'être.